

Sauvegarde et Embellissement de Lyon



BULLETIN DE LIAISON N° 80 - JUIN 2005

Association loi 1901 - Agréée au titre L.121-8 et L. 160-1 du Code de l'Urbanisme (Arrêté préfectoral du 3 août 1984) - ISSN - 1104



Le Square Daisy Martin, un jardin extraordinaire pour la jeunesse (Photo : Danielle COSTE)

INAUGURATION D'UN ÉCRIN DE VERDURE DÉDIÉ A LA JEUNESSE ET A DAISY MARTIN

Sous les murailles du fort Montluc, s'est déroulée ce 18 juin, une sobre cérémonie, marquant l'ouverture d'un nouveau square. Par son étendue, l'exceptionnelle qualité de ses plantations, de son ornementation et de ses équipements, c'est un extraordinaire jardin que la jeunesse et les habitants du quartier se sont vus confiés. Il a été dédié, sur proposition de notre amie Josette Maillon, à la mémoire de Daisy Martin, héroïne de la Résistance qui, à quelques pas de là, dans la toute proche prison Montluc, partagea, avec ses compagnes et compagnons de lutte, dont Jean Moulin, six mois d'indicibles souffrances avant de tomber, assassinée, à quelques jours de la libération de Lyon.

L'allocution prononcée en cette circonstance, par M. Gérard COLOMB, Sénateur-Maire de Lyon, mit en exergue, l'œuvre de Daisy Martin marquée par ses combats pour l'émancipation de la femme et son rôle dans la Résistance. Il rappela aussi la place des membres de la famille Martin dans la vie de la cité, dont celle du Major MARTIN, créateur des écoles de la Martinière, et de Christophe MARTIN, grand-père de Daisy, Maire de Lyon de 1835 à 1840, qui perpétua l'œuvre familiale au profit des plus pauvres. En ce 18 juin 2005, l'Histoire et le Futur, se rejoignaient dans cet écrin de verdure...

R.M

En médaillon : Daisy MARTIN - Marguerite Marie-Louise MARTIN, célibataire, groupe de résistance «Combat», Armée Secrète, Service Régional Maquis, FFI, alias «Marthe, Emmanuelle», née le 1/3/1898 à Lyon, assassinée le 20/8/1944 à Saint-Genis-Laval. Fille de Georges Martin, industriel et de Thérèse Piaton. Elle était membre du Bureau national de direction de l'Union Féminine Civique et Sociale et secrétaire de l'Etat Major Régional des Forces Françaises de l'Intérieur. Source : «Résistants à Lyon, Villeurbanne et aux alentours - 2 824 engagements». Auteur Bruno Permezel - Editions BGA Permezel - Edité en 2003.

VENISSIEUX : UNE ÉGLISE A SAUVER...

Les associations VINICIACUM, de Vénissieux-Saint-Fons, de l'Est Lyonnais, Patrimoine du Rhône et SEL, avec les habitants de Vénissieux, se sont émues des menaces pesant sur l'église Jeanne d'Arc à Vénissieux-Parilly, en raison de la mise en « découpe » par le diocèse de Lyon, de son patrimoine immobilier. Outre sa sobre architecture, cette église a la particularité d'avoir été élevée dans les années 30 par les ouvriers des usines Berliet, à qui Marius Berliet, avait apporté soutien moral et matériel pour la réalisation de leur projet. Parmi eux, de nombreux émigrés : Italiens, Espagnols, Polonais. Tous, soutenus par les curés de la paroisse. Le diocèse de Lyon, avait ouvert les portes de cette église, ce 18 juin, lors de la journée du « Patrimoine de Pays ».



L'église Jeanne d'Arc à Vénissieux-Parilly (Photo SEL)

Un nombreux public a pu ainsi admirer les vitraux, représentant la Sainte Famille sous les traits d'une famille ouvrière. On y voit Joseph travaillant à l'atelier de menuiserie Berliet, Marie repassant les « bleus » de Joseph et Jésus portant le panier du repas de Joseph.

Les représentations des Usines Berliet et de la Basilique de Fourvière, sacralisent le Travail, la Foi et la Cité. Ces vitraux par leur grande originalité, par leur qualité artistique et par les thèmes qu'ils évoquent, comportent une rare charge émotionnelle. Ils matérialisent une mémoire sociologique et industrielle qui va bien au-delà de Vénissieux. La sauvegarde de cette église s'impose.

L'association VINICIACUM a sollicité l'inscription de l'église Jeanne d'Arc à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques. SEL l'assure de son entier soutien.

R.M

EDITORIAL

Au cours des quinze dernières années notre ville a connu une telle embellie que certains visiteurs s'étonnent de découvrir que Lyon est une aussi belle ville. Les grands projets en cours de réalisation ou ceux qui seront achevés d'ici la fin du mandat contribueront très vraisemblablement à donner de notre cité une image encore plus flatteuse. Nous pensons en particulier à la Cité Internationale, au Confluent, à l'Antiquaille et aux Berges du Rhône. Tout ne va cependant pas pour le mieux dans le meilleur des mondes. Les aménagements des futurs quartiers de la Buire et des ZAC de l'Europe et du Bon Lait ne paraissent pas être portés par des choix urbanistiques susceptibles d'en faire des lieux de vie animés. L'urbanisation sauvage des années 60 et 70 a, en partie, défiguré les balcons de nos fleuves en autorisant la construction d'immeubles à l'architecture médiocre, là, où justement il eut été judicieux de construire des bâtiments de haute qualité esthétique. Nos concitoyens ne se soucient pas toujours du respect de notre environnement. L'individualisme, pour ne pas dire l'incivisme, de certains, a parfois des effets néfastes sur l'harmonie de nos paysages. Un site délaissé comme le confluent de l'Yzeron participe à la mauvaise image du quartier qui l'entoure.

En bref, Lyon fait de gros efforts mais peut encore mieux faire.

Jean Louis PAVY

SOMMAIRE

Inauguration du square Daisy Martin.....	1
Vénissieux : une église à sauver.....	1
Editorial.....	2
Sommaire.....	2
Idées pas chères.....	2
Dernière minute.....	2
Quais et collines.....	3
Revue de presse.....	3
Un front de collines pour un ambitieux projet de forme urbaine.....	4 et 5
Quartier Part-Dieu/ La Buire.....	5
Paysages urbains et citadins	6 et 7
Le Confluent de l'Yzeron.....	8

PETITES IDÉES PAS CHÈRES

Sous ce titre, notre ami Jean-François MAILLET, a posté sur notre site Internet, une série de propositions.

- 1- Restaurer le groupe de statues de la place Bellecour et notamment le Rhône et la Saône de Coustou dont la patine est abîmée et le dos devenu une poubelle.
 - 2- Protéger la porte de l'Eglise Saint Pierre par une grille.
 - 3- Refaire les éclairages du groupe de statues de la place des Jacobins dont les fils et projecteurs sont apparents, ce qui ressemble à une installation provisoire.
 - 4- Un peu plus cher : refaire l'escalier de l'ancien Palais de Justice.
 - 5- Encore plus cher : détruire l'ancienne Ecole des Beaux-Arts pour redonner la vue, depuis le jardin des plantes, sur l'église du Bon Pasteur qui pourrait être dotée d'un escalier monumental.
 - 6- Rétablir sur les ponts Lafayette et de l'Université des lampadaires d'époque et si possible faire disparaître les fils du trolley, les trolleys en question pouvant traverser les ponts au moyen d'un moteur autonome ou d'un volant d'inertie.
 - 7- Repeindre la rambarde de l'escargot d'entrée du tunnel de Fourvière côté Saône.
 - 8- Détruire l'autopont au débouché du pont Poincaré sur le boulevard Stalingrad. En effet, il ne sert plus à rien depuis que la liaison Achille Lignon-boulevard de ceinture est interrompue et il est inesthétique comme tous les autoponts. De plus il écrase la salle du Transbordeur et gêne les abords de la salle 3000.
 - 9- Supprimer le stationnement sur le quai devant l'Hôtel-Dieu.
 - 10- Lever les normes de couleurs pour reprendre les façades. Mieux vaut quelques erreurs qu'un «bon goût» imposé (voir le charme des couleurs anglaises ou méditerranéennes).
 - 11- Contraindre EDF à déplacer les postes électriques en plein trottoir là où la chaussée a été élargie (bld Salengro à Villeurbanne etc...)
- cette rubrique «Petites idées pas chères» sera régulièrement alimentée.

Jean-François MAILLET

DERNIERE MINUTE

Le Site Internet SEL classé au TOP !

L'annuaire HITWEB WWW.hitweb.org 12 k-22 juin 2005, qui référence les meilleurs sites Internet français, a nommé au Top, notre site <http://www.lyon-online.org/news.html>, parmi les meilleurs sites français – catégorie : social – associations. Le Président Jean-Louis PAVY, félicite toutes celles et ceux qui contribuent à l'animation du site de SEL

L'Homme de la Liberté à nouveau devant les juges. Le cas du patineur de César ornementant la place Tolozan à Lyon, sera examiné 6 janvier 2006, par la Cour d'appel de Paris.

Prochaine Assemblée générale de SEL
Le Bureau a fixé la date au vendredi 17 décembre prochain à 18 heures.

Le lieu et l'ordre du jour seront fixés ultérieurement

Mise en Pages JN BRAS

LA REVUE DE PRESSE (de mars à mai 2005)

GRANDS PROJETS.

« Les Beaux-Arts s'installent aux Subsistances »

L'Ecole nationale va quitter la Croix-Rousse pour glisser en bord de Saône. La Ville espère ainsi se doter d'un pôle artistique exceptionnel.....P. 05-03-2005

« 120 mètres de verre dans le ciel de la Part-Dieu » La tour Oxygène s'élèvera à partir de 2006 dans le ciel lyonnais.....P.05-03-2005

« Le nouveau paysage de l'Antiquaille dévoilé » Les démolitions qui se produiront ne concerneront que des bâtiments récents et disgracieux. En revanche, les nouvelles constructions seront de haute qualité architecturale et résolument modernes P.21&27-03-2005

« Une passerelle sur le Rhône en 2008 » Du quartier Saint-Clair à la Cité Internationale, cet ouvrage reliera deux mondes, celui résidentiel et luxueux de Lyon 6^{ème} et celui populaire des berges de Caluire..P.27-04-2005

GRANDS TRAVAUX

« Archives et « catho » façonnent le nouveau Perrache » Deux nouvelles réalisations marquent les abords de Perrache : les Archives Municipales et la Faculté catholique. Avec pour parti pris un dialogue entre création et patrimoine..... P. 23-05-2005

« Le Grand Bazar de Lyon ferme ses portes » Le Grand magasin historique va être rasé. A sa place un immeuble de verre et de métal sur cinq étages..... P. 23-04-2005

« Les berges du Rhône : à la reconquête du Fleuve roi » Le chantier le plus porteur de bouleversements dans le quotidien des Lyonnais est lancé depuis quelques jours. Les berges de la rive gauche du Rhône livreront leurs espaces de vie, 10 hectares, à la fin 2006 P. 09-03-2005

PATRIMOINE

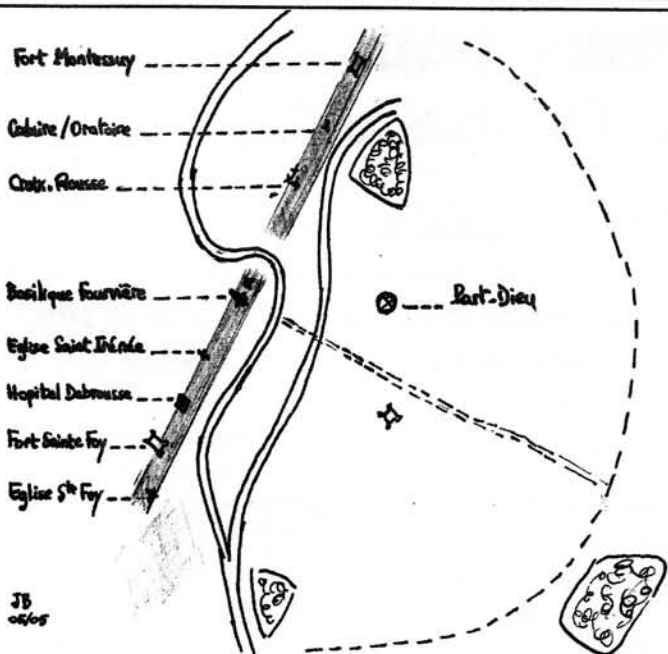
« Buren débouté, la place des Terreaux « libérée » ». La Cour de cassation a confirmé l'arrêt de la Cour d'appel de Lyon estimant que l'œuvre de l'artiste se fond « dans un élément architectural dont elle constitue un simple élément ». Exit les droits d'auteurs exigés. P. 16-03-2005

« Ce patrimoine insoupçonné qui ne veut pas mourir » Que faire des dizaines de « friches » industrielles, militaires, religieuses ou hospitalières qui se terrent, oubliées, en divers endroits de l'agglomération ?

Si leur recensement est bouclé reste à leur trouver une nouvelle vie. 80 bâtiments et sites concernés attendent leur reconversion...ou leur démolition...P. 17-04-2005

Bernard FOUCHER

D.D.L.R : La lettre « P » précédant la date, indique la source de l'information donnée : LE PROGRES.



Un front de collines sur sept kilomètres.

Quais et Collines ...

Les collines forment un ensemble linéaire de plusieurs kilomètres en pleine ville.

De la même façon, les quais forment un ensemble continu et homogène sur une grande longueur, en plein coeur de la cité

Les quais et les ponts offrent des postes d'observation du paysage urbain, remarquables tant pour le recul que pour l'ouverture.

Ils se projettent magnifiquement pour y réaliser une certaine évaluation du site urbain, et plus particulièrement du profil des collines.

La ville de Lyon n'a-t-elle pas retenu d'investir dans la mise en valeur de pôles excentrés, près des rives du Rhône, tant au Nord (Cité Internationale) qu'au Sud (Gerland / Confluent) ?

N'a-t-elle pas également retenu un réaménagement profond des quais et berges du fleuve, pour y attirer à nouveau une forte fréquentation des citoyens ?

Alors, comment ne pas s'attendre à une exigence croissante en matière de qualité et de maturité en ce qui concerne le panorama dont on va profiter de plus en plus régulièrement depuis ces quais, sur une étendue largement accrue ?

Ainsi le profil des collines de Caluire à Sainte Foy ne peut nous laisser indifférent, sur toute sa longueur. Il est temps d'ouvrir le champ d'intervention, pour s'adapter aux mutations de la ville.

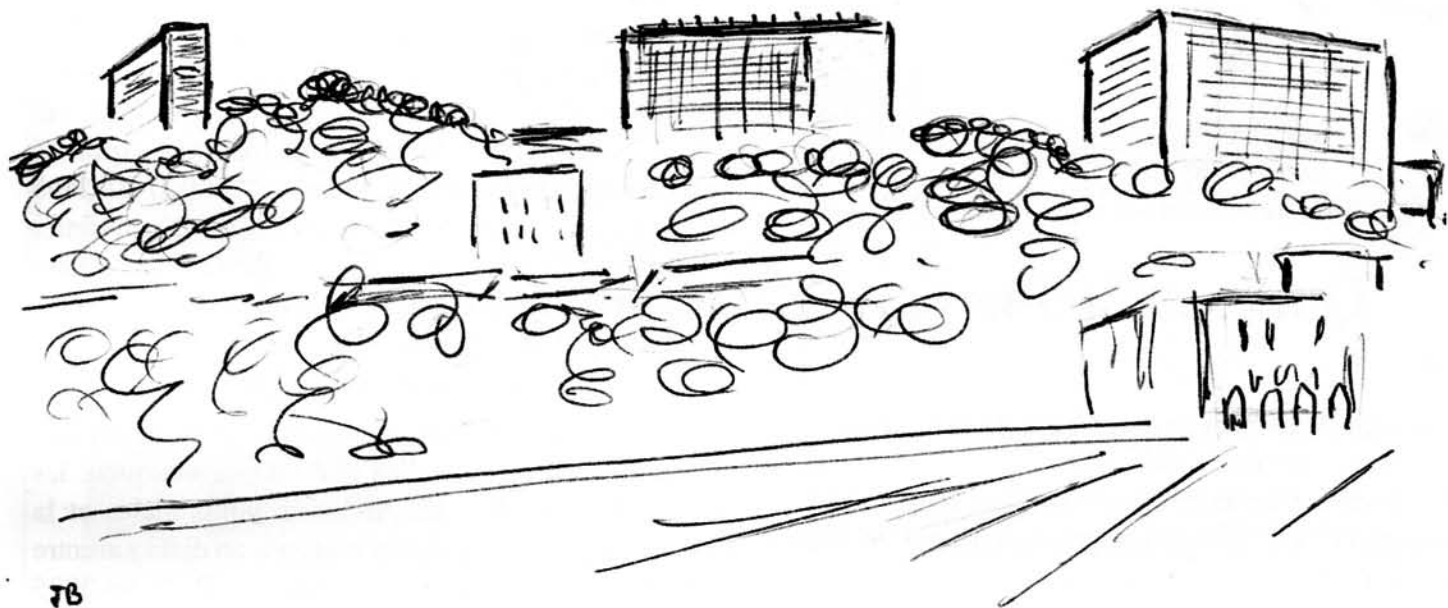
Jacques BONNARD

Un front de collines pour un ambitieux projet de forme urbaine

L'ensemble des collines constitue un des traits majeurs de notre cité.

Il est temps de se soucier de la façon d'utiliser cette base remarquable en matière de paysage urbain, au profit de la forme, de l'image et du rayonnement de la ville.

Il importe, aujourd'hui, de marquer plus particulièrement les nouveaux pôles de développement de la cité.



JB
05/05

La Croix-Rousse vue du Pont W. Churchill : Les « chicots » des années soixante

Notre agglomération présente une géographie remarquable, souvent décrite, avec ses deux fleuves qui s'y rejoignent et qui marquent les limites de deux plateaux face à la plaine de l'Est.

A l'Ouest, le Plateau Lyonnais qui vient finir et se dresser fièrement le long de la Saône.

Au Nord, le Plateau de la Dombes qui s'étire comme une langue épaisse entre Rhône et Saône.

Cette confrontation des différents reliefs entraîne une configuration également réputée, et connue sous le nom de collines, qui marque le paysage de la ville, au même titre que les fleuves.

Ainsi, les hauteurs s'élèvent sur une ligne frontale de près de sept kilomètres, en pleine cité entre Montessuy, au Nord, face au Parc de la Tête d'Or, et Sainte Foy, au Sud, face au site du Confluent.

Cette continuité de reliefs montre toutefois une dépression à mi-course, correspondant au passage de la Saône entre les deux collines.

L'ensemble formé par les hauteurs de Caluire et de la Croix-Rousse s'élève à une centaine de mètres au-dessus du Rhône, tandis que les collines de Fourvière, de Saint Just, de Saint Irénée et de Sainte Foy surplombent la Saône d'environ cent cinquante mètres. Cette situation offre alors un horizon particulièrement visible depuis le centre de la ville ; ce relief est très présent dans le ressenti du lieu.

En outre, la colline de Fourvière sert de promontoire à la Basilique et à la Tour Métallique pour former cette image caractéristique et emblématique de la ville de Lyon, depuis plus d'un siècle.

Mais ces crêtes ne sont pas pour autant vierges par ailleurs.

Au Sud de la Basilique des immeubles se montrent plus ou moins discrètement, de ci de là, de façon désordonnée, créant quelques contrastes irréguliers avec la matière végétale largement présente. Rien qui ne crée un point vraiment remarquable. On peut même juger cette continuité plutôt banale, où se fondent aussi bien le clocher de Saint Irénée, la façade de l'Hôpital Debrousse, ou encore de la masse du Fort de Sainte Foy. Seulement à l'extrémité Sud, sur les pentes de la Mulatière, un ensemble d'immeubles de qualité médiocre marque un peu plus le paysage en aval du Confluent.

De la même façon, le profil du plateau de Caluire montre également une certaine banalité au Nord de la Montée de la Boucle. Par contre, la Croix-Rousse a vu s'ériger, dans les années soixante, quelques gros immeubles face au quartier des Brotteaux.

Leurs formes massives et rectangulaires perchées sur la hauteur les font ressembler à de gros chicots ; la composition qu'ils forment reste fort disgracieuse. On aurait envie de voir combler les trop grands vides qui séparent ces bâtiments, pour donner à leur ensemble un meilleur équilibre, pour finir cette formation urbaine inachevée.

Ainsi, à part le cas particulier de la Basilique, il faut bien constater que la gestion architecturale et paysagère du profil et des balcons de nos collines n'a été maîtrisée que très relativement pendant ces dernières décennies.

Sans doute les années soixante ont-elles fait bien du mal à ces sites. Mais qu'a-t-on réalisé depuis, à part, peut-être, arrêter l'hémorragie ? Quelle réflexion a-t-on menée ? Quelles études ont été commandées afin de proposer, ici la destruction de tel immeuble de trop, là une nouvelle construction pour cohérenter un ensemble, là encore un accommodement, ... ?

Mais aussi, comment imagine-t-on exploiter avec puissance les points les plus élevés, pour en faire d'autres promontoires remarquables, comme à Sainte Foy, ou, avec encore plus d'intérêt, à Caluire (à Montessuy) ? Comment envisage-t-on de traiter le vis-à-vis de la Cité Internationale et de ses environs ou celui du Confluent ?

Comment veut-on marquer ces pôles au même titre que Fourvière le fait avec le centre de la ville ? Comment créer, en appui sur ce front linéaire, une forme urbaine de qualité exceptionnelle, ponctuée de repères spatiaux en rapport avec ce cadre largement ouvert ? La géographie a donné à notre ville un site à haut potentiel.

Notre agglomération ne montre pas une volonté de l'exploiter avec l'ambition qu'il mérite. Pourtant une réflexion de fond serait bienvenue, dans laquelle devraient s'impliquer avec plus de responsabilité les principales municipalités concernées de Lyon, de Sainte Foy, de la Mulatière ou de Caluire-et-Cuire. Même, sans doute, faudrait-il dépasser le cadre de la gestion communale pour traiter ces points ; une approche d'agglomération serait sûrement plus adaptée à ce cas de figure. Des règles devraient certainement être débattues à ce niveau. En même temps, un recensement des besoins en équipements majeurs concernant le Grand Lyon devrait être combiné à cette réflexion paysagère de premier ordre.

On est là, en effet, à l'échelle des palais ou des monuments grandioses, des équipements de pouvoir ou des édifices magnifiques. On doit penser, dans ce cas, prestige, splendeur et rayonnement.

Une prise de conscience et une analyse sont nécessaires avant de construire un grand projet spatial, à l'échelle de la cité avec l'appui des meilleurs architectes de sites ouverts.

Une œuvre magistrale est possible en matière de forme urbaine et de paysage ; elle est à notre portée si nous voulons bien l'envisager avec motivation, sérieux et intelligence.

Au même titre que ce qui a été étudié pour le profil du quartier de la Part-Dieu, il est temps d'élaborer un Plan Directeur du profil des collines, et d'en définir un mode de gestion. On pourrait alors imaginer des scénarios et réaliser des simulations. Quel serait, par exemple, l'effet visuel, depuis la Cité Internationale ou depuis le Pont de la Guillotière, d'une massive Tour de Babel assise sur les hauteurs de Montessuy, au-dessus du quartier de Saint Clair ? Pour quel usage, pour quelle affectation ?

Comment pourrait-on la relier et la faire dialoguer avec les équipements de l'autre rive du fleuve de façon pertinente ? De la même façon, quel serait l'impact d'une pyramide étincelante à la place du Fort de Sainte Foy ? Pour quelle destinée ?

Quelle relation pourrait être envisagée entre ce signal et le site du Confluent ?

Quels bénéfices entraîneraient ces édifices remarquables à l'avantage du paysage, bien sûr, mais aussi à l'avantage de la

lisibilité du site de la ville dans son ensemble, ou encore du repérage des pôles décentrés, en particulier ?

Quelle mise en scène nocturne pourrait encore en tirer l'agglomération ?

Comme on le comprend, ces approches doivent alors s'inscrire, sans hésiter, dans un cadre de réflexion de niveau supérieur.

Le traitement paysager de cet ensemble d'élévations nécessite vraiment que l'on prenne de la hauteur.

Jacques BONNARD

Quartier Part-Dieu/La Buire

Si l'on se rapporte à ce qu'en a annoncé la presse le projet de la Buire, qui couvre pas moins de 5 hectares, pourrait se décrire comme suit : 20 % de logements sociaux, 20 % de logements autres, 50 % de bureaux, un gymnase, une crèche, 5000 m² d'espaces verts etc...etc... pas de trace de véritable projet urbanistique ou architectural mais seulement des critères technocratiques scrupuleusement respectés. Où est l'imagination, où est la part du rêve, où sont les ambitions de Lyon, ville internationale ?

On aurait aimé la promesse d'une place Vendôme ou d'une place des Vosges (comme à Paris), d'une place Wilson (comme à Toulouse), de galeries turinoises....bref d'un beau morceau de ville. Sans parler de l'absence de commerces, de brasseries ou autre lieux pour animer ces nouveaux quartiers qui risquent d'être bien mornes. Après avoir dénoncé les grands ensembles voilà qu'on tombe sur un nouvel écueil qu'on regrettera dans 20 ans : des rues sans vie. Densifier selon les directives de la loi SRU c'est bien mais pas sans imagination. Et ce n'est qu'un exemple parmi d'autres qui peuvent susciter une certaine inquiétude : le Confluent mis à part le centre de loisirs, le bassin et le musée des Confluences, le reste ne comporte que du remplissage, l'îlot le Bon lait dans le 7ème et une bonne partie de Gerland encore trop isolé (pourquoi pas une liaison avec la rue Garibaldi ?), l'îlot Lansbourg (avenue Mermoz), l'espace Dauphiné mis à part le parc qui est réussi, l'immense espace entre la gare de Villeurbanne et la route de Genas voué à l'industrie, le terrain des Sœurs (entrée de ville à Villeurbanne), le quartier des Maisons Neuves (Lyon-Villeurbanne), Vaise où malgré les destructions massives on reconstruit des rues étroites. Construire une ville ce n'est pas seulement boucher des dents creuses ! Lyon et ses voisins ont la chance de disposer de nombreux espaces libres de plusieurs hectares pour de véritables projets.

A nous mânes de Morand, de Perrache et de Tony Garnier, vous qui avez pensé loin et large. Ne nous manque-t-il pas une avenue digne de ce nom pour...le défilé du 14 juillet ! Parmi les mauvais points récents le prochain collège Guy Drut, mal proportionné à l'espace Dauphiné, la place de la Ferrandière sans commerce, la rue Sergent Michel Berthet à Vaise pas suffisamment élargie, le tramway Perrache-Confluent qui gâche le cours Charlemagne, sans parler des verrues plus anciennes auxquelles nous ne nous habituerons pas (centre de Perrache, pont Morand, la Part-Dieu elle-même sans rues traversantes accessibles aux piétons...). Parmi les bons points sur les réalisations récentes : la cité internationale, l'avenue Tony Garnier, le boulevard Vivier Merle, le parc Dauphiné et... probablement les berges du Rhône. Parmi les réalisations anciennes les Gratte Ciel de Villeurbanne sont un bel exemple de réussite, de même que la partie centrale du quartier des Etats-Unis. Mais il n'y a pas que les grands projets et avec ou sans concours d'architectes il faut que chaque nouveau morceau de ville soit traité avec le même soin et les opportunités saisies. Allons messieurs les élus, un peu plus de souffle et un peu moins de technocratie. Le cadre de vie est le bien le mieux partagé par tous les citoyens. L'agglomération ne se réduit pas non plus à la ville centre. A quand l'aménagement des quais de la Mulatière et ceux du canal de Jonage ?

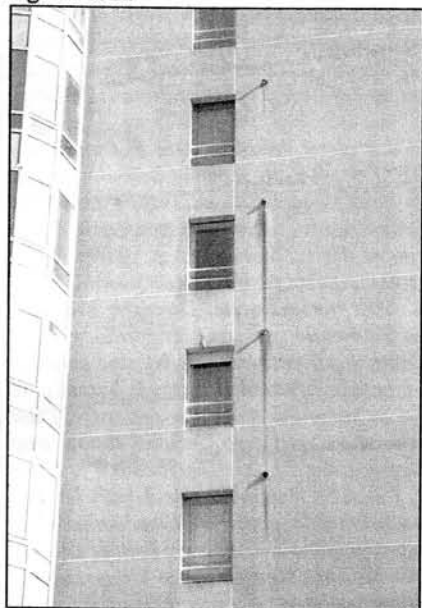
Doit-on constater un gradient de laid plus on s'éloigne du centre ? Saluons toutefois le renouveau du centre de Vaulx-en-Velin, le Belvédère du Mont Blanc à Rillieux-la-Pape, la restructuration de la Duchère. Ainsi le quartier de la Buire n'est que l'exemple actuel d'une politique trop fréquente concernant les projets moyens qui se signale par son manque d'imagination et d'ambition.

Jean-François MAILLET

PAYSAGES URBAINS ET CITADINS...

**La cité est une oeuvre d'art collective dont chaque citoyen est le dépositaire
A ce titre elle doit jouir de la protection de tous. Cependant, il s'avère que des initiatives
ou des comportements individuels, compromettent son harmonie.**

Les façades qui contiennent les espaces extérieurs, et qui forment notre cadre de vie, sont la propriété intellectuelle de ceux qui les ont créées, mais sont aussi le patrimoine moral de tous, car elles appartiennent au passant. C'est pour cela que leurs propriétaires sont tenus, de droit et moralement, d'en prendre le plus grand soin.



Ces ventouses salissantes....

Les initiatives et comportements du citoyen font souvent de lui un bâtisseur qui s'ignore. C'est alors qu'apparaissent des fausses notes, dont la multiplication brouille le paysage urbain.

Ce phénomène est particulièrement perçu dans la ville dense dite compacte. Il apparaît sous forme de multiples objets, accessoires, équipements, décorations et matériaux étrangers à l'œuvre de l'architecte et au talent du bâtisseur. Du bric à brac (souvent en matière plastique) accroché aux façades, nous retiendrons plus particulièrement :

les « ventouses » d'évacuation des gaz des chaudières à gaz, dont la présence est souvent soulignée par de longues traînées sales sur les murs qu'elles traversent.

la multiplication des antennes relais pour la téléphonie mobile, sur les toits mais aussi sur les façades. L'apparition des climatiseurs individuels, qui ne va pas sans conflits de voisinage en raison de leurs nuisances sonores ou de leur émission de flux d'air chaud ou froid, qui peuvent être gênants.

Les enseignes et la publicité, dont la présence redondante a souvent été dénoncée dans nos bulletins ; le fleurissement fulgurant des paraboles de télévision.



Les paraboles,... l'avenir de nos façades...

Ces dernières sont l'objet d'un très inquiétant arrêt de la Cour de Cassation (1^{er} mars 2005) Saisie par des sociétés d'auteurs, la Cour a estimé que les antennes collectives permettant la réception de programmes par voie hertzienne ou satellitaire devaient être assujetties au paiement des droits d'auteur.

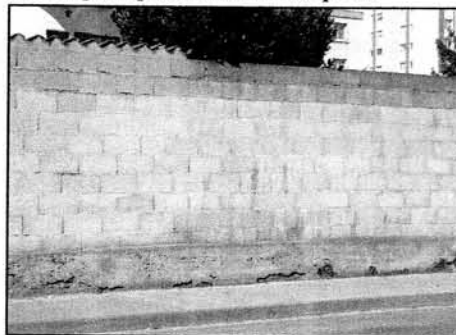
Cet arrêt vise les antennes installées par les syndicats de copropriétaires, mais non les antennes individuelles.

La copropriété PARLY II, comptant 7500 logements, a été le premier « gros client » visé par les sociétés d'auteurs. Les autres copropriétés, jusque là plus modestes, seront, elles aussi, dans un proche avenir, assujetties à ces mêmes droits. Cet arrêt permettra aux sociétés d'auteurs de percevoir simultanément des droits à l'émission et à la réception de la même œuvre... Une nouvelle espèce de copropriétaire apparaîtra : celle préférant l'antenne collective à l'antenne individuelle et payant en sus de la redevance audiovisuelle, les droits d'auteur tandis que son voisin, celui qui aura orné la façade ou une de ses fenêtres d'une parabole, voire de deux, en sera dispensé...

Il est évident que pour se soustraire à cette charge supplémentaire, les copropriétaires s'équiperont d'antennes individuelles. Nous allons donc assister à une prolifération massive d'antennes râteaux et de paraboles sur nos toits, façades, fenêtres, balcons. Un spectacle affligeant en perspective, autant que celui des champs d'éoliennes dans nos campagnes. Pour en finir avec les paraboles, rappelons que leur implantation est soumise à permis de construire si leur diamètre est supérieur à un mètre ou à déclaration de travaux pour un diamètre inférieur à un mètre (Art. L. 421-1 et R.421-1 du Code de l'Urbanisme). Un détail que les constructeurs ou vendeurs de ces équipements omettent de préciser dans leurs publicités.

La disparition des volets lyonnais à lames bois.

Déplorable est la disparition de ces volets de conception et fabrication typiquement lyonnaises qui occultaient les fenêtres des immeubles construits au XIX^{ème} siècle. Ce phénomène, est très perceptible dans la Presqu'île.



Paysage urbain en périphérie ...

Leur remplacement par des volets roulants en aluminium naturel ou plastique, dont les coffres en tôle se substituent aux élégants lambrequins en fer forgé ou en fonte moulée, porte atteinte à l'ordonnancement particulièrement soigné des fenêtres et de leurs décorations. Ces opérations le plus souvent individuelles, soulignent une absence notoire de discernement et, comme pour les paraboles,... de déclaration de travaux. On ne peut pas imaginer que l'Architecte des Bâtiments de France ait voulu ce désordre sur les façades d'un quartier protégé.



Esthétique de la climatisation ...

Tous ces équipements que nous venons d'énumérer pèsent de plus en plus sur l'architecture de nos façades, qu'elle soit simple ou flamboyante.

L'imagination n'avait-elle pas permis de trouver des solutions, comme dans le Vieux-Lyon ? Par exemple, les commodités de toutes sortes, wc, salles de bains, chauffage, ascenseurs, installés au détriment de l'architecture Renaissance, ont finalement été insérés dans les logements pour rendre aux façades leurs caractères d'origine.

BALLADE EN PERIPHERIE

La ville comporte aussi des espaces dits, suburbains, périurbains ou encore rurbains. Les vides de ces zones sont voués à la construction pavillonnaire, la plus demandée par le citadin d'aujourd'hui.

Est-ce la mémoire de la nature, de la terre, du pays, des espaces, de la poésie, de l'harmonie et de la contemplation, qui attire le citadin vers le pavillon, entre ville et pays ?

Cette exigence, les urbanistes l'ont perçue. « Penser la ville par le paysage » est leur réponse. Mais qui pense le paysage ?

Aujourd'hui, pour construire un pavillon de moins de 180 M2 de SHON, nul n'est tenu de recourir aux compétences, au goût et au talent d'un architecte (Art. R. 421-1-2 alinéa a du Code de l'Urbanisme).

Chacun peut en dresser lui-même les plans. Les seules logiques qui prévalent sont alors l'inspiration et ses choix personnels. L'individualisme ou plutôt l'égoïsme, triomphe de la solidarité.

Quel maire de la périphérie a le temps de se consacrer à un examen et à une réflexion critiques des demandes de permis de construire et déclarations de travaux qui arrivent chaque jour sur son bureau ?

Cette mission est confiée généralement à un agent municipal à qui il est le plus souvent demandé de s'assurer que le contenu de la demande ou de la déclaration soit conforme aux dispositions législatives et réglementaires prévues par le Code de l'urbanisme et que les caractéristiques du projet collent exactement aux dispositions du Plan d'Occupation des Sols (P.O.S), bientôt P.L.U (Plan Local d'Urbanisme)

Les demandes de permis de construire pour des projets médiocres mais répondant exactement aux critères légaux, sont acceptées.

Celles concernant des projets de qualité, mais qui enfreindraient une seule des dispositions des documents d'urbanisme, sont rejetées.

A ce stade il s'agit plus d'un contrôle de légalité, que d'une réflexion dans laquelle l'architecture ou l'insertion du projet dans son environnement ou la prise en compte de la ville et de son paysage, qu'il soit bâti ou naturel, prévalent.

Réalisées dans le mode « libre choix du constructeur » et dont chacun dispose d'un catalogue de pavillons, prêts à être bâtis, nos zones pavillonnaires n'ont aucune unité architecturale, aucun caractère régional ou local. Toits, murs, couleurs, huisseries, menuiseries, tout est disparate.

Cependant, force est de reconnaître, que certains des occupants de ces zones ou lotissements, parviennent, en recourant au fleurissement et à des plantations, à corriger ou à différencier la banalité de leur pavillon.

Ils participent même à des concours « villes fleuries » pour exprimer leur solidarité « esthétique »

LES CLOTURES

Les zones pavillonnaires, ce sont aussi beaucoup de clôtures, de murs qui accompagnent le promeneur. Une tendance qui s'affirme de plus

en plus car les promoteurs de ces zones, font de la sécurité et de l'enfermement, leurs arguments de vente. Alors, inexorablement, des murs s'élèvent... Même ceux déjà existants sont surélevés pour suivre la tendance.



Les clôtures... nouvelles frontières entre citadins...

L'ancien POS du Grand Lyon, prévoyait que les clôtures devaient « ...être discrètes et composées en harmonie avec la maison ». Il interdisait l'édification de clôtures pleines d'une hauteur supérieure à 0.50 mètre et l'emploi de blocs de béton aggloméré nus. Il limitait la hauteur des autres clôtures à 1.50 mètres sur le domaine public. En fait, nombre d'entre elles n'observent pas ces prescriptions et l'emploi du bloc de béton nu est généralisé.

Les clôtures grillagées ou à claire-voies sont souvent aveuglées par des bâches plastique ou autres matériaux tels que la tôle ou le plastique. Le nouveau PLU (Plan Local d'Urbanisme), s'avère beaucoup plus libéral pour les clôtures. Il admet en bordure de voie et en limites séparatives des murs pleins de 2 mètres de haut. Si la présence de tels ouvrages peut se concevoir en bordure de voies bruyantes, on imagine aisément l'impact visuel sur le cadre de vie, pour le cas où ces nouvelles dispositions devaient se généraliser. Tagueurs et afficheurs sauvages vont se ruer sur ces murs. A-t-on déjà vu un tag ou une affiche sur une clôture grillagée ou à claire-voie ?

Aurait-on déjà oublié ces tristes murailles salies par le temps, surmontées de tessons de bouteille, qui, jadis enfermaient les rues et dont l'unique ornementation était ce lancinant message « DEFENSE D'AFFICHER - LOI DU 29 JUILLET 1881 ». A croire que plus les frontières tombent entre les nations, plus les citoyens en élèvent entre eux !

Banlieues et villes ont leurs problèmes d'insertion, d'intégration, de discrimination, de communication et bien d'autres encore. Est-ce que ces hauts murs vont faciliter leur résolution ? Ouvrons donc les jardins et les parcs et faisons de leur fleurissement et plantations, le point de rencontre de nos regards.

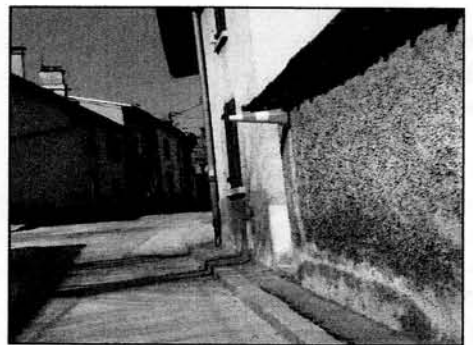
Quant aux jardins secrets, il y a d'autres moyens pour les protéger... Si l'édification de tels murs est maintenant prévue, il est à noter que le maire a toujours le pouvoir de prescrire en matière de clôture, des mesures particulières pour des motifs d'urbanisme ou d'environnement (Art. L. 441-3 du Code de l'Urbanisme). Il faut espérer qu'il sera fait un bon usage de cette disposition pour penser la ville par le paysage.

LA RUE

Le paysage de la ville, c'est surtout celui de la rue. La chaussée, la troisième façade de la rue, mérite, elle aussi d'être pensée ou plutôt repensée. Elle est massivement squattée par nos voitures dont on affirme qu'elles sont principalement utilisées pour de très petits trajets. Ces mêmes parcours empruntés à pied, exigent une préparation de fantassin pour franchir aisément tous les obstacles et traquenards dressés à dessein sur les trottoirs pour meubler la rue. Quant à enfourcher une bicyclette, c'est se diriger droit vers un proche destin de kamikaze. Les chaussées de nos rues, de nos places manquent cruellement de recherche esthétique. Le savoir-faire et l'imagination de nos ingénieurs et entrepreneurs seraient-ils bloqués au niveau de celui des années 60 ?

LES ANIMAUX

Parmi les besoins de nature des citadins, figure la compagnie d'un animal. Notre PLU, ignore totalement la présence de l'animal dans la cité et son paysage. Le trottoir et le caniveau sont utilisés, par la gente canine, quand leurs maîtres ont appris à lui apprendre, comme une annexe du logement, à savoir comme lieu d'aisance. Ne conviendrait-il pas mieux de réaliser et réserver dans les habitations, un espace réservé et équipé pour les animaux de compagnie ? La sortie du toutou, présentée comme « hygiénique », deviendrait alors, pour lui et son maître, une promenade de santé et non d'incivilité.



Ornementation « new-look »

VEILLER SUR LA VILLE.

Comme nous venons de le voir, la ville subit de multiples atteintes. Même légères et diffuses, additionnées, elles brouillent, au fil du temps, son image. Faire rayonner la cité, c'est d'abord respecter son intégrité dans ses moindres détails. Chacun doit apporter sa contribution, sa marque, sa touche, son regard, pour lui donner l'image dans laquelle se lira notre identité. En être conscient, c'est déjà penser la ville par le paysage.

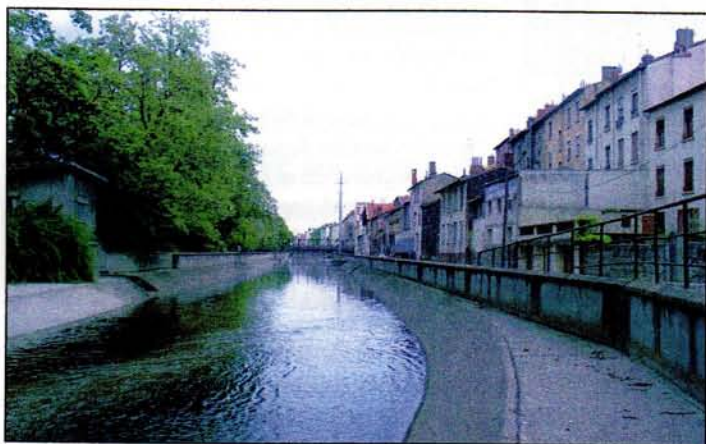
Raymond MOTTE

le Confluent de l'Yzeron : un site à aménager

*Le cours de l'Yzeron s'achève par un bassin de plusieurs hectares.
Un site dont les potentialités ne sont pas exploitées.*

A partir du Pont d'Oullins le cours de l'Yzeron, retenu par les eaux du Rhône, s'élargit pour former un canal d'un bon kilomètre de long sur une vingtaine de mètres de large. Très encaissé et difficile d'accès, le site est méconnu car enclavé entre une zone industrielle, un quartier pauvrement urbanisé et l'autoroute. Il n'en est pas moins séduisant.

Le confluent avec le Rhône, face au port Edouard Herriot, est masqué par un pont autoroutier de l'A7, qui nuit à sa visibilité. Un second pont, très bas sur l'eau, dans le prolongement du Quai Pierre Séward, ferme le canal et interdit toute liaison nautique avec le Rhône. L'enclavement du quartier et la proximité d'une zone industrielle ont favorisé la paupérisation de l'habitat et une urbanisation très hétérogène. Une voirie en piteux état, de hauts



Paysage de l'Yzeron en aval du pont d'Oullins

pylônes électriques et un parapet bétonné, destiné à contenir les crues, complètent l'environnement de ce bassin. Le site est donc peu attractif. Et pourtant on ne peut s'empêcher d'imaginer une autre destinée à ce lieu qui, malgré toutes ses imperfections, dégage un charme réel.

Le Grand Lyon ne possède pas de port pour le tourisme fluvial. Le futur bassin nautique du confluent n'a pas été imaginé par ses concepteurs pour jouer ce rôle. Alors pourquoi ne pas utiliser les potentialités offertes par ce bassin pour combler ce manque ?

La tâche n'est pas d'emblée évidente. Pour réaliser cet aménagement il faudrait bien évidemment commencer par



Rive gauche et les imposantes voûtes des ateliers SNCF

rehausser le Pont du quai Pierre Séward, puis vraisemblablement, élargir et creuser le canal ce qui permettrait d'installer des anneaux d'amarrage et de créer un bassin de joutes. Le pont autoroutier paraît suffisamment haut au-dessus de l'eau pour autoriser le passage d'embarcations légères. Toutefois après le déclassement de l'autoroute il est envisageable de rehausser ce pont ou, mieux encore, d'enterrer la chaussée et franchir l'Yzeron en tunnel. Cette dernière solution permettrait de mettre en valeur le confluent de la rivière avec le fleuve.

La mutation du canal en port favoriserait une opération urbanistique de qualité, la création de promenades et l'installation de guinguettes.

Une idée à creuser.

Jean-Louis PAVY



L'Yzeron à Oullins - Rive droite.

SAUVEGARDE ET EMBELLISSEMENT DE LYON
[Http://www.lyon-online.org](http://www.lyon-online.org)

Vous aimez votre cité ? Adhérez à :



Siège : MAISON RHODANIE DE L'ENVIRONNEMENT
32, rue Sainte-Hélène 69002 LYON

COTISATIONS :

Membre adhérent : 25 Euros
Membre BEINEFAITEUR ou
PERSONNE MORALE :
110 Euros
JEUNE-ETUDIANT : 10 Euros

CREDIT LYONNAIS

Agence Victor Hugo LYON
Compte n° 050230 B